



CONSIGNES ASSEMBLEE GENERALE DU 19 FEVRIER 2020

Cette note a pour but :

- De vous informer sur le déroulement de notre assemblée générale
- De vous informer de la tenue d'élection en assemblée générale ordinaire pour le renouvellement du Conseil d'Administration de votre club et de susciter des candidatures pour ces élections.

Ces élections sont importantes dans la vie de notre association, à la fois parce qu'elles démontrent l'implication de ses membres dans la vie du club, mais aussi parce qu'elles permettent de désigner les personnes qui seront en charge de piloter nos activités.

Il est donc primordial que vous assistiez en nombre mercredi 19 février à cette assemblée générale et que nous recevions un nombre important de candidatures d'adhérents souhaitant s'impliquer.

Assemblée générale ordinaire : 19h

Déroulement :

A votre arrivée, vous signerez la liste de présence.

Dans un premier temps, le précédent Procès-verbal de l'Assemblée générale du 20 mai sera mis à votre approbation (publié sur votre site www.cnbergerac.net).

Dans un deuxième temps, vous seront présentés :

- Le bilan moral du club et ses perspectives
- Le bilan financier
- Le bilan sportif et ses perspectives

Enfin, nous procéderons à l'élection du nouveau conseil d'administration. L'élection aura lieu à bulletin secret.

Chaque membre peut se faire représenter par un autre membre et lui déléguer son droit de vote en le munissant d'un pouvoir écrit. Nul ne peut être porteur de plus d'une procuration ainsi établie.

Cette Assemblée générale ordinaire sera l'occasion d'accueillir de nouvelles personnes au sein du conseil d'administration.

Consignes :

Une liste des candidats sera mise à disposition. Vous pourrez y cocher votre choix en face de chaque nom ou choisir la liste entière. Les candidatures spontanées seront notées sur un tableau. Vous pourrez alors les ajouter à la liste existante.

Ex. :

LISTE ENTIERE <input type="checkbox"/> OU	A cocher selon votre choix	
	OUI	NON
NOM – Prénoms		
EX. : Dupont Paul	X	
Ex. : Martin Pierre		X

Nous vous rappelons les principales modalités d'éligibilité :

Les postulants doivent faire acte de candidature avant une date fixée par le Conseil d'Administration à savoir le 4 février 2020 par dépôt de candidature au secrétariat du CNB ou pourront se présenter le jour de l'assemblée générale.

- **Est éligible** : toute personne âgée de plus de 16 ans au jour de l'élection, membre de l'association et à jour de sa cotisation, jouissant de ses droits civiques.
- **Est électeur** :
 - tout membre adhérent à l'association, ayant acquitté sa cotisation et âgé de 16 ans au jour de l'élection.
 - Un des représentants légaux des membres âgés de moins de 16 ans au jour de l'élection

Les membres sortants sont rééligibles. L'élection se fait à la majorité relative des membres présents ou représentés avec voix élective.

Le Conseil d'Administration nouvellement élu choisit, dans les 8 jours suivants l'Assemblée Générale, en son sein parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue, pour la durée d'une olympiade, un Bureau composé de :

- Un Président,
- S'il y a lieu un ou plusieurs Vice-présidents,
- Un Secrétaire et s'il y a lieu un Secrétaire adjoint,
- Un Trésorier et s'il y a lieu un Trésorier adjoint.

Le nombre de postes du Bureau et les fonctions pourront être élargis à la satisfaction des membres du Conseil d'Administration en fonction des besoins de l'association.

N'hésitez pas à vous porter candidat ! Cet appel est destiné à toute personne adhérente et désireuse d'œuvrer bénévolement en mettant son savoir-faire au service de son club !

Nous avons besoin de vous !!

Cordialement,

Le Bureau du CNB